

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole

Drôme



Vallée du Rhône et préalpes méridionales

Le département de la Drôme s'étend sur 6 500 km² au sud-est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et revêt des caractéristiques géophysiques différenciées :

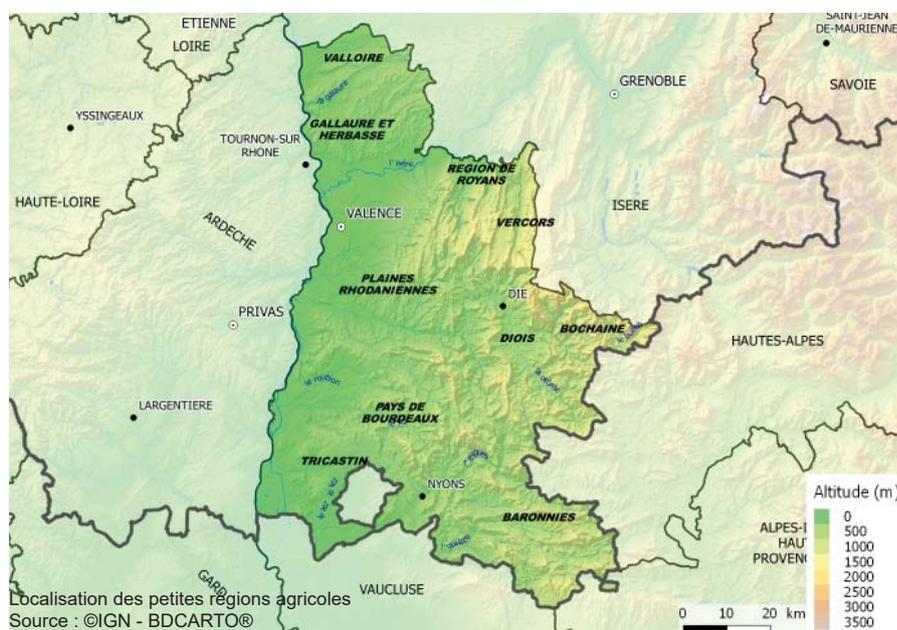
- la **partie occidentale**, constituée de la rive gauche du Rhône, couloir alluvionnaire de 90 km de long d'une altitude inférieure à 200 mètres.

- la **partie orientale**, constituée d'une succession de massifs montagneux de moyenne altitude culminants à 2 400 mètres : le Vercors au nord, le massif du Dévoluy au centre et le massif des Baronnies au sud. Entre ces massifs serpentent l'Isère, la Drôme et l'Eygues, affluents du Rhône.

- la **partie méridionale**, ou Drôme provençale qui comprend la plaine du Tricastin et des ensembles collinaires.

La Drôme est ainsi à la confluence de trois climats : continental (au nord), montagnard (à l'est) et méditerranéen (au sud).

* Voir page 4



Une spécialisation locale des productions, déterminées par le climat

Ces caractéristiques géophysiques très diverses sont le support d'une agriculture variée. La surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur **192 000 hectares dont 26 % de surface toujours en herbe**. Selon le critère de la SAU totale, la Drôme se classe au 8^e rang des départements les plus agricoles de la région. La concurrence entre l'agriculture et les autres usages entraînerait une diminution de la SAU de près de 1,5 % chaque année. **Avec 6 400 exploitations agricoles, la Drôme occupe le 2^e rang de la région** et se situe en tête pour de nombreuses productions forte-

59 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE
ET HAUTE-MONTAGNE

59 % DU
TERRITOIRE OCCUPÉ
PAR DES ESPACES
NATURELS

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

ment valorisées, notamment les fruits à noyau (olive de Nyons) et les volailles de chair. Elle occupe ainsi le 1^{er} rang pour la **production brute standard* (PBS), soit 560 millions d'euros**.

L'activité agricole est très éclectique dans le département. La viticulture est la **1^{ère} production en valeur** avec la Clairette de Die et les Côtes du Rhône. Le long de la vallée du Rhône prédominent les **exploitations arboricoles** qui dégagent la 2^e valeur de production.

L'élevage ovin est présent en altitude sur l'ensemble des massifs, l'élevage **caprin** en moyenne altitude et l'élevage **bovin** surtout dans les préalpes (Vercors).

Dans les plaines et les contreforts des massifs, **l'élevage hors-sol** côtoie des systèmes de **poly-culture-élevage** et des grandes cultures notamment en **blé dur**.

Cette variété de production vaut à la Drôme le qualificatif de « Petite France ».

L'agriculture dynamise l'emploi rural

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies, l'agriculture reste très présente sur une large part du territoire et contribue au maintien de la typicité des paysages.

Avec **12 200 actifs agricoles permanents en 2010**, qui fournissent 8 200 équivalents temps plein (ETP), la Drôme occupe le 2^e rang des départements de la région. La structure de l'emploi se détache très nettement du reste de la région. La main-d'œuvre familiale (chefs d'ex-

ploitation et coexploitants, aides familiaux) **fournit une moindre part du travail total (59 %)**. **Les salariés, en revanche, représentent près de 4 700 ETP**. Les deux tiers sont des saisonniers et des salariés en prestation de services. Cette part largement supérieure à la moyenne régionale, tire son origine des nombreuses exploitations viticoles et arboricoles de la vallée du Rhône. La Drôme est ainsi le département où la densité du travail agricole est la plus élevée (5,6 ETP pour 100 ha de SAU).

Bio, circuits courts et signes officiels de qualité, supports de l'agriculture drômoise

Confrontés à des coûts de production élevés et à une baisse des cours des produits conventionnels, les agriculteurs drômois cherchent à valoriser leurs produits. Parmi ces démarches de valorisation, l'agriculture biologique occupe une place importante. **En 2017, l'agriculture biologique** engage 1 187 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. La Drôme occupe le 1^{er} rang régional, avec une surface en « bio » de 46 140 ha, soit 25 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 6,5 % par an (10,2 % au plan régional). Le département se situe au 1^{er} rang régional pour de nombreuses productions : plantes à parfum, aromatiques

et médicinales, vigne, œufs, petits ruminants et grandes cultures. Il est au 2^e rang pour les fruits et légumes. De même, la Drôme est bien représentée dans la production **sous signe officiel de qualité**. **En 2018**, il compte **18 AOP** dont 3 AOP fromagères, 10 AOP viticoles, 1 AOP pour l'huile essentielle de lavande et **15 IGP**. Au total, 2 050 exploitations produisent sous un signe officiel de qualité soit le 2^e rang régional.

La **commercialisation en circuits courts** est plus fréquente dans le sud du département et autour de Valence, favorisée par le potentiel local de consommation. Ainsi, près de 1 800 exploitations commercialisent en circuits courts, principalement **des produits issus de la viticulture et de l'arboriculture**, faisant de la Drôme le 2^e contributeur de la région.

Des exploitations de taille très inégale

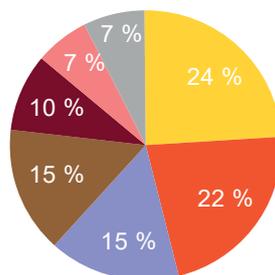
En termes de dimension économique des exploitations, la Drôme est très contrastée. L'espace montagnard est maillé de petites exploitations en particulier dans le centre du département. En revanche, la vallée du Rhône et le sud concentrent les exploitations de grande dimension économique. La Drôme en compte plus de 1 600, soit le 1^{er} rang régional. Les exploitations de dimension intermédiaire sont en revanche

6 300
EXPLOITATIONS



12 200
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Grandes cultures
- Fruits et Cultures permanentes
- Viticulture
- Polyculture et polyélevage
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Elevage hors-sol
- Autres

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

sous-représentées. La Drôme accueille 15 % des grandes exploitations de la région mais seulement 8 % des moyennes.

Cette dichotomie entre territoires et entre taille d'exploitations entraîne une distorsion à la hausse de la valeur de la production : si la moitié des exploitations dégage 36 500 € de PBS, un niveau équivalent à la région, la **PBS moyenne est de 88 000 € soit près d'une fois et demie la moyenne régionale.**

Les surfaces sont en outre plus petites. La SAU moyenne est de 32 ha (47 ha en moyenne régionale).

La forme juridique des exploitations témoigne aussi de la typicité du dé-

* Voir page 4

partement. La part des exploitations sous forme sociétaire est équivalente à la moyenne régionale (21 %). En revanche, parmi celles-ci 61 % sont des EARL* (40 % en région), forme plus usitée dans les exploitations viticoles et arboricoles qui ont un fonctionnement moins familial et avec une participation plus marquée du salariat.

Le premier département pour les industries agroalimentaires

S'appuyant sur la diversité de ses productions agricoles, la Drôme offre un terrain d'exception aux industries

PRINCIPALES PRODUCTIONS (PART DU DÉPARTEMENT DANS LES SURFACES OU LES EFFECTIFS RÉGIONAUX)

LAVANDE ET LAVANDIN
92 %

FRUITS À NOYAU
47 %

VOLAILLES
40 %

VIGNE 33 %

NOIX 24 %

CAPRINS 21 %

Source : SAA 2015

CHEPTEL

8,6 MILLIONS
DE TÊTES DE
VOLAILLE 

79 000
OVINS 

35 000 BOVINS

34 000 CAPRINS

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

PRODUCTION EN FRANCE

ABRICOTS : 40 %

LAVANDE ET LAVANDIN :
26 % 

AIL SEC : 16 % 

PÊCHES ET NOIX : 11 %

PRODUCTION DE VIN :
774 000 hl

1^{ER} DÉPARTEMENT DE LA RÉGION
LAIT DE CHÈVRE PRODUIT :
14 MILLIONS DE LITRES

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

18 AOP DONT
7 VINS, 3 CRUS
CÔTES DU RHÔNE,
3 FROMAGES, 2 FRUITS

15 IGP

20 % DE LA SURFACE
BIO DE LA **RÉGION**



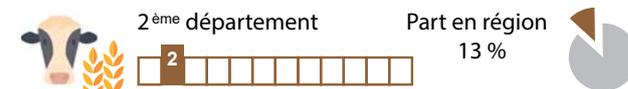
Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2017

Classement des exploitations spécialisées de la Drôme dans la région

Fruits et cultures permanentes



Polyculture et polyélevage



Élevage hors-sol



Viticulture



Maraîchage et horticulture



Grandes cultures



Source : RA 2010

agroalimentaires (hors artisanat commercial). Avec 291 établissements en 2015, (11 % du nombre total d'établissements de la région) et près de 6 000 salariés (14 % des emplois), l'agroalimentaire est la 1^{ère} filière économique de la Drôme. C'est la filière la plus complète, couvrant l'ensemble des activités depuis les semences (tournesol, maïs, ail...) jusqu'à la transformation.

Si l'industrie agroalimentaire est constituée de nombreux établissements de moins de 10 salariés (75 % des unités) l'emploi est néanmoins concentré pour 73 % dans les établissements de 10 à 249 salariés (en équivalent temps plein).

Le département le plus boisé et le moins exploité

Couvrant **338 000 ha soit 51 % du territoire**, la forêt est le premier mode d'occupation du sol drômois. Le taux de boisement dépasse même 65 % dans les massifs de l'Est.

La forêt est très morcelée (80 % des parcelles ont une surface inférieure à 4 ha) et publique pour un quart de sa surface. L'exploitation de la ressource sylvicole est peu développée. La Drôme possède 6,5 % du volume de bois sur pied de la région mais contribue pour 3,3 % seulement à la récolte commercialisée régionale. Le « taux de récolte » est ainsi de 5 m³ pour 1 000 m³ sur pied (10 m³ dans la région et 14 m³ en France métropolitaine).

Une offre de formation pour tous les niveaux

En 2017, les établissements d'enseignement agricole de la Drôme accueillent 2 300 élèves et 180 apprentis. Ils couvrent **l'ensemble des niveaux scolaires**, allant du cycle orientation collège (niveau VI) à la licence pro. L'enseignement de niveau III (BTS et classes prépa) est surreprésenté avec 20 % des élèves pour 11 % dans la région. A l'inverse, le niveau des diplômés préparés en alternance est moins élevé : en l'occurrence, ils sont de niveau V pour 40 % des apprentis.

La place de l'enseignement privé est majoritaire avec 8 établissements accueillant 1 600 élèves.

Benoît Fontaine

1^{ÈRE} FORÊT DE LA RÉGION
51 % DE SURFACES BOISÉES



RÉCOLTE DE BOIS COMMERCIALISÉE
182 000 M³ DONT

48 % DESTINÉS AU BOIS ÉNERGIE



Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 - IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
10 ÉTABLISSEMENTS DONT
8 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



2 300 ÉLÈVES
180 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.